



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

APPEL A CANDIDATURES

Le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP recrute pour le compte du Département de Médecine et Spécialités Médicales de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie – Stomatologie **un (01) poste d'enseignant-chercheur en Médecine Interne.**

Diplômes requis

- Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ;
- Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) ou Certificat d'Etudes Spéciales (CES) de Médecine Interne; ou tout diplôme admis en équivalence et en rapport avec la spécialité.

Diplômes complémentaires

Diplôme universitaire de Formation complémentaire dans le domaine des maladies systémiques et de la prise en charge de la douleur, ou tout diplôme admis en équivalence et en rapport avec la spécialité.

Missions principales

- Assurer les enseignements pratiques et/ou théoriques ;
- Participer aux programmes, projets et activités de recherche ;
- Participer à l'encadrement des étudiants ;
- Prendre part à des fonctions ou exécuter des tâches administratives en rapport avec les missions institutionnelles.

Expérience professionnelle

- Etre ancien interne des Hôpitaux.

Eligibilité

- être âgé, au plus, de 45 ans au 31 décembre de l'année en cours ;
- présenter un dossier complet à la date de clôture de l'appel à candidatures.

Modalités de sélection

Le recrutement se fera après examen de dossiers et entretien avec les candidats sélectionnés.

Lieu de dépôt, Modalités de dépôt et Date limite

Le dossier complet doit être déposé en ligne à l'adresse suivante : **<https://recrutement.ucad.sn>** avec comme objet : **recrutement enseignant en Médecine Interne** au plus tard le **24 décembre 2021 à 18h.**



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

Pièces à fournir

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée au Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé, daté et signé ;
- les copies légalisées des diplômes ou attestation de réussite aux diplômes (du bac au doctorat) et des relevés de notes ;
- les tirés à part des publications scientifiques avec preuves d'indexation ;
- les exemplaires de mémoires ou de thèses ;
- les justificatifs de l'expérience dans l'enseignement ;
- une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- les attestations de services faits ;
- deux (02) lettres de recommandation.

Fait à Dakar, le 22 NOV 2021

Le Recteur

Le Recteur
Président de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ahmadou Aly MBAYE

Professeur Ahmadou Aly MBAYE